

## Projet-modèle Sillon rural

### Conférence thématique 2 : la consommation dans les espaces fonctionnels

10 février 2016, 16h30  
Tour Lombarde, Conthey

#### Annexes :

Présentation « L'évolution des habitudes de consommation », Prof. Natalie Sarrasin

Présentation « L'énergie en Valais et le développement potentiel d'une forme d'économie servicielle », Prof. Stéphane Genoud

#### Point sur le projet-modèle Sillon rural (Jasmine Fragnière)

Pour rappel, le projet *Sillon rural* a pour objectifs de :

- Permettre l'émergence de nouveaux développements économiques dans l'espace rural des coteaux et vallées latérales.
- Renforcer la collaboration entre les communes et de mettre en avant les complémentarités offertes par les communes de coteaux et de l'espace rural et le lien qu'elles peuvent apporter entre la plaine et la montagne.

La première conférence thématique a eu lieu le 26 mai 2015, avec la participation de 20 personnes, dont 12 communes représentées. Le thème abordé était l'économie résidentielle. Les trois domaines principaux identifiés par les communes pour la mise en œuvre du projet sont :

- **Ressources – mobilité – services**

Les travaux du groupe de travail se sont articulés autour de ces domaines dans le but d'atteindre la création de valeur ajoutée, le maintien de la population dans les espaces ruraux et vallées latérales, la gestion des flux et l'élaboration de nouvelles connexions. Les échanges mis en place permettront ensuite aux centres urbains et touristiques de prendre conscience d'une réalité rurale complémentaire sur le chemin les reliant. Le groupe de travail s'est réuni à 8 reprises depuis la fin 2014.

Les avancements sur le thème des services ont pris la forme d'un **projet-pilote sur la consommation des résidents secondaires** (voir projet R2 ci-dessous). Une étude a été menée sur le val d'Anniviers et un modèle d'incitation à la consommation locale va être testé d'ici la fin de l'année 2016 avec le soutien de la commune d'Anniviers. Ce modèle pourrait être facilement transposable à d'autres communes touristiques et rurales du Valais central.

Le 26 novembre 2015, les éléments de mise en œuvre du projet-modèle *Sillon rural* ont été exposés lors de la **journée de présentation des projets-modèles organisée par la Confédération**. Les échanges avec les porteurs de projets-modèles (6) de l'axe *favoriser l'économie dans les espaces fonctionnels* ont démontré l'intérêt des autres régions de Suisse et de la Confédération pour les éléments élaborés dans le cadre de *Sillon rural*, notamment le modèle d'incitation à la consommation dans les espaces fonctionnels.

Des rencontres ont eu lieu avec des représentants du service de l'agriculture pour initier des collaborations sur la thématique agricole au niveau du projet.

Les thèmes de la consommation et de l'énergie sont abordés au cours de la conférence thématique du 10 février 2016.

### L'évolution des habitudes de consommation (Prof. Natalie Sarrasin)

L'évolution des habitudes de consommation est un facteur primordial à prendre en compte, autant dans un business plan pour une petite entreprise que dans une planification régionale. La multiplication des sources possibles d'approvisionnement ainsi que la mobilité croissante des consommateurs ont induit un changement de paradigme commercial. Malgré l'avènement de la technologie du e-commerce (*ventes par internet*) nombre de sondages ont montré que **le critère de proximité** restait le plus important aux yeux du consommateur. De plus, ce dernier ne se contentera plus d'un seul circuit de distribution, mais en utilisera, en moyenne, quatre différents. Il s'agira donc de rapprocher les commerces des consommateurs. L'exemple des stations-services qui connaissent une croissance annuelle à deux chiffres depuis plus d'une décennie est flagrant. Proximité, horaires larges et facilité d'accès et de parking, entre autres, arrangent l'utilisateur car y faire ses courses est rapide.

Si un rapprochement géographique est indispensable, l'identification idéologique l'est également. Les critères relatifs au développement durable, par exemple, progressent très fortement, tout comme la sensibilité aux produits locaux.

**L'utilisation des technologies liées à internet et aux smartphones** est, quant à elle, passée d'une option tendance à une nécessité. Le nombre de cartes SIM enregistrées en Suisse correspond à 140% de la population, laissant suggérer, aux vues des tendances actuelle en téléphonie mobile, qu'une vaste majorité des consommateurs potentiels est équipée d'un smartphone. Quantités d'astuces sont encore à trouver en termes d'information à travers différentes applications mobiles. Une commune et/ou une coopérative de commerces pourraient ainsi s'allier pour présenter l'offre globale disponible sur un territoire, en temps quasi-réel (*fournir l'information*). Un exemple parlant serait le propriétaire R2 qui, avant le week-end, consulterait une application pour connaître les produits de saison et commanderait un panier de produits, suffisant pour cuisiner le week-end. Il pourrait ensuite le prendre au passage, en soirée, à un « drive » devant le magasin local en question, à quelques minutes de sa résidence secondaire.

En conclusion, l'élément clé reste la concentration sur le bénéficiaire utilisateur. L'avenir du commerce de proximité passe par la compréhension de ses clients et la création d'une forte valeur ajoutée : un **service irréprochable**. Il faudra en outre offrir un large assortiment de produits locaux et s'adapter au fonctionnement des consommateurs, principalement au niveau technologique. Si ces quelques lignes directrices sont suivies, tout tend à montrer que le commerce de proximité, même de taille modeste, a encore un fort potentiel de progression et de succès.

### Projet-pilote R2, concept de taxe sur les résidences secondaires liée à la consommation (Jean-Daniel Antille)

Les réflexions ont été menées dans le cadre de **l'enraiment de la diminution du chiffre d'affaires des entrepreneurs**, tous domaines confondus, de la vallée d'Anniviers depuis 2008. L'introduction de la Lex Weber force les communes de montagne à revoir les fondamentaux de leur développement.

La création de lits chauds doit désormais être favorisée, avec notamment la mise en location des lits des résidences secondaires. Une taxe de séjour forfaitaire est une mesure incitative à la location. Les revenus de cette taxe servent à financer les infrastructures touristiques. La commune d'Anniviers, dans le but également de maintenir les emplois dans la vallée, envisage assortir l'introduction de cette taxe du **système de rétributions liées à la consommation locale**.

Selon le système, les propriétaires de R2 se voient remettre une carte enregistrant les différents achats réalisés localement (alimentation, restauration, construction, services, achat de matériel et de loisirs). Les dépenses réalisées sur place leur permettraient, selon un ratio défini, de réduire le montant de leur taxe de séjour forfaitaire.

Le système se veut **gagnant-gagnant pour les commerçants, les propriétaires et la commune**. Une enquête a été lancée auprès des commerçants. Pour la majorité d'entre eux, le potentiel d'augmentation des ventes grâce au système de rétribution est bien perçu. Certains sont cependant moins favorables. Ils ont le sentiment d'être de nouveau les seuls à supporter l'effort. En effet, la réduction liée à la consommation du résident est appliquée directement sur le prix encaissé par le commerçant ou l'entrepreneur. Il faut encore affiner les questions liées à la TPT (taxe de promotion touristique) et le nouveau système R2. L'intérêt et l'avantage de ce système sont cependant son applicabilité et la possibilité de le reproduire facilement dans d'autres communes.

## L'énergie en Valais et le développement potentiel d'une forme d'économie servicielle (Prof. Stéphane Genoud)

Les principes de base de l'économie servicielle reposent sur le précepte qu'elle représente un service de coopération où tout le monde est gagnant. Le but est de permettre de **diffuser le chiffre d'affaires sur une durée plus longue**, suite à un investissement financier au départ. Ce modèle part du constat que le client cherche en premier lieu le service. Ex : le client cherche à se déplacer et non à posséder un véhicule.

Ce type de modèles se reflète dans les approches de **développement durable**. Il s'agit d'un modèle de rupture. En effet, le modèle économique actuel atteint ses limites, notamment concernant la disponibilité des ressources.

Dans le domaine énergétique, si la problématique du service n'est pas considérée, le rendement diminue. Ainsi, un service lié à l'énergie pourrait être mis en place. Actuellement, pour le plus grand nombre de personnes, l'énergie n'a pas ou peu de valeur. La seule valeur qu'on lui attribue est lorsque l'on en manque.

L'exemple présenté illustrant le développement potentiel d'une forme d'économie servicielle de l'énergie en Valais concerne l'assainissement énergétique des hôtels de montagne. 40% de l'énergie en Suisse est consommée pour chauffer les bâtiments. Les hôtels de montagne peinent à assainir leur système de chauffage bien qu'il représente une charge annuelle importante. Par le biais d'un partenariat, l'hôtelier conclut un **contrat lié à la performance énergétique**. Après une rapide analyse des économies potentielles (nouvelle chaudière, double vitrage, etc.), le contrat fixe la rémunération de l'entrepreneur sur une période donnée en fonction de l'énergie économisée grâce à son intervention. L'investissement de départ sur l'installation est partagé entre l'entrepreneur et l'hôtelier qui récupère la propriété de l'installation à la fin du contrat. Ce dernier prévoit un service annuel durant toute sa durée. Les hôteliers sondés dans le cadre d'un travail de bachelor réalisé par la HES SO sont prêts à 62% à bénéficier d'un contrat lié à la performance énergétique. Le service proposé d'analyse de tous les postes à consommation d'énergie dans leur bâtiment est intéressant, car l'hôtelier n'est pas spécialiste de ces questions.

Un pool d'entrepreneurs pourrait être formé pour intervenir sur l'ensemble des postes liés à la consommation énergétique d'un bâtiment hôtelier et proposer des contrats de service.

## Conclusion

**Parmi les trois thématiques retenues, celle des services est actuellement adressée par le biais du projet-pilote R2 dans le Val d'Anniviers. Le modèle qui incite à la consommation locale est facilement reproductible dans d'autres sillons. Il sera testé à partir de fin 2016.**

**Le modèle, s'il fait ses preuves, pourrait être transposable à d'autres sillons de la Région Valais central.**

**Les enseignements tirés serviront également aux autres Régions de la Confédération qui mettent en place le programme des projets-modèles pour un développement territorial durable.**

### Méthodologie et agenda :

Comme convenu en 2015, des conférences thématiques et des séances de travail vont continuer à être organisées sur les thèmes identifiés plus haut et ce d'ici la fin de l'année 2016.

La prochaine conférence aura lieu **le 8 avril 2016** à Martigny et s'interrogera sur le thème de **la mobilité à l'occasion d'une journée spécialement mise sur pied par l'Antenne Régions Valais romand à l'attention des communes du Valais romand**. Dans le cadre des Swiss Mobility Days, il sera intéressant de mettre en parallèle les réflexions amorcées dans le cadre des objectifs visés par le projet-modèle Sillon rural.

A l'automne, la prochaine rencontre qui s'inscrira dans ce cycle de conférence se focalisera sur la mise en valeur des **produits agricoles** le long des sillons, favorisant la consommation et l'économie dans les espaces ruraux et les vallées latérales.

Parallèlement à ces conférences, les projets-pilotes continuent à être mis en place dans les sillons identifiés.